



Accord de coopération double diplôme entre :

**l'Université Lumière Lyon 2
et
La Bauhaus-Universität Weimar**

**sur le fonctionnement du programme universitaire commun
Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-
Communication**

Entre :

L'Université Lumière Lyon 2

18 Quai Claude Bernard, 69635 LYON CEDEX 07

Représentée par Madame **Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN**, en qualité de Présidente

D'une part,

L'Université de Bauhaus de Weimar

Geschwister-Scholl-Strasse 8/15, 99423 Weimar, Allemagne

Représentée par **Peter Benz**, en qualité de président,

D'autre part,

Ci-annexé à la présente convention :

Annexe 1 : Maquettes des enseignements

Annexe 2 : Contacts

Annexe 3 : Critères de sélection des étudiant.es

Annexe 4 : Règlements et modalité d'examens dans les universités

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions

Préambule

Les relations entre l'Institut de la Communication de l'Université Lumière Lyon 2 et la Faculté des Médias de l'Université du Bauhaus de Weimar sont déjà inscrites dans le contexte européen, grâce à un accord de coopération bilatéral en faveur d'une mobilité étudiante et enseignante dans le cadre du programme Erasmus.

De plus, nos deux universités sont fondatrices de l'alliance d'universités européennes BAUHAUS4EU

Avec la signature en septembre 1997 d'une déclaration de partenariat scellant la mise en place d'un programme d'études commun intitulé "Culture des médias et de la communication en Europe", dans le cadre du sommet culturel franco-allemand à Weimar, les deux universités partenaires ont réaffirmé et consolidé leur volonté de coopération. Outre cette coopération, le Département Arts de la Scène de l'Image et de l'Écran de l'Université Lumière Lyon 2 et la Fakultät Medien de la Bauhaus-Universität Weimar ont créé en 2008 avec l'Universiteit Utrecht un programme trinational de niveau master avec double diplôme franco-allemand, le Master « European Film and Media Studies », qui a fonctionné jusqu'en 2018.

La présente convention s'appuie sur ces partenariats déjà existants et fait ainsi suite à celle qui, signée en 2020, a déjà permis de conduire plusieurs promotions d'étudiant.es à l'obtention de deux diplômes : la Licence française en Information-Communication, et le Bachelor allemand of Arts « Culture Européenne des Médias ».

Dans le cadre du processus de Bologne, le cursus mis en place par cette convention a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiant.es des universités partenaires et de leur permettre d'obtenir un double diplôme. Il leur est donné la possibilité de suivre un cursus bilingue et binational sans que la durée de leurs études ne soit allongée, grâce à des accords portant sur des équivalences des acquis et des diplômes. Les universités partenaires proposent le programme commun suivant : Europäische Medienkultur (EMK)“, B.A./ Licence Information-Communication.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Diplômes délivrés

L'Université du Bauhaus de Weimar – faculté des médias – et l'Université Lumière Lyon 2 – Institut de la Communication –, coopéreront à travers des échanges d'étudiants et d'étudiantes dans le cadre du cursus Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'information-communication, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication et des médias.

Les étudiants et étudiantes de l'Université Lumière Lyon 2 et de la Bauhaus-Universität Weimar ayant suivi le cursus et obtenu les crédits nécessaires se verront délivrer au terme de la formation :

- Le Bachelor of Arts (B.A.) Medienkultur (Bauhaus-Universität Weimar).
- La Licence Information-Communication (Université Lumière Lyon 2).

Article 2 – Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours de son côté. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

Article 3 – Sélections

Les étudiants et étudiantes souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Les universités procéderont aux sélections via un jury constitué par les responsables des cursus de chaque université.

Article 4 – Mobilité

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiants et étudiantes et/ou d'enseignants et d'enseignantes selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiants et étudiantes intègrent ce programme pour une durée de trois ans correspondant aux trois années de licence. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

	L1 Semestre 1	L1 semestre 2	L2 Semestre 3	L2 Semestre 4	L3 Semestre 5	L3 Semestre 6
Etudiants de l'Université Lumière Lyon 2	à Lyon 2	à Lyon 2	à Weimar	à Weimar	à Lyon 2	à Weimar
Etudiants de la Bauhaus-Universität Weimar	à Weimar	à Weimar	à Lyon 2	à Lyon 2	à Lyon 2	à Weimar

Le déroulement du cursus Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication est conçu pour permettre aux étudiants et étudiantes de se déplacer en cohorte sur deux semestres.

Pour les étudiants et étudiantes de l'Université Lumière Lyon 2, la sélection se fera sur Parcoursup (parcours sélectif « Information, communication – Coursus franco - allemand de licence Information communication Culture européenne des médias »), et sera confirmée au plus tard à la fin de la première année de Licence (L1).

Pour les étudiants et étudiantes de la Bauhaus-Universität Weimar, la sélection se fera avant le début de l'année académique de la licence Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication.

4.2 : Flux étudiants

Les flux d'étudiants sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiants est fixé à 15 maximum par année académique et pour chaque université, soit 30 étudiants au total par cohorte.

4.3 : Mobilité enseignante

Cet accord prévoit l'échange d'enseignants et d'enseignantes chercheuses chaque année en fonction des ressources financières disponibles dans les universités partenaires.

Article 5 – Modalités d'inscriptions

Les étudiants et étudiantes sont inscrits à l'Université Franco-Allemande (UFA/ DFH) pendant toute la durée de leur cursus. Ils sont également inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 et à la Bauhaus-Universität Weimar.

Les université partenaire ne font pas payer de frais de scolarité.

Les étudiants et étudiantes ayant pour université d'origine celle de Weimar paient durant toute la durée de leurs études la cotisation semestrielle obligatoire à Weimar réglementée par les statuts du Studentenwerk (équivalent du CROUS) de Thuringe. Pendant les trois semestres où ils et elles étudient à l'Université Lumière Lyon 2, ils et elles ne paient que la cotisation de base et la cotisation pour l'assemblée des étudiants. Ils et elles peuvent être dispensées du montant correspondant à l'abonnement semestriel qui assure de pouvoir voyager dans tout le Land avec les trains régionaux et les transports de proximité publiques.

Les étudiants et étudiantes ayant pour université d'origine l'Université Lumière Lyon 2 paient à partir du troisième semestre la cotisation semestrielle obligatoire à Weimar réglementée par les statuts du Studentenwerk (équivalent du CROUS) de Thuringe. Cette cotisation comprend « l'abonnement semestriel » (Semesterticket) qui permet de voyager gratuitement dans tout le Land de Thuringe en train régionaux ou avec les transports proximité (ÖPNV), ce qui représente un avantage pour la mobilité étudiante. La cotisation semestrielle et l'abonnement semestriel (compris dans la cotisation) ne sont pas des frais de scolarité. La cotisation

semestrielle est à payer lors de l'inscription et de la réinscription par les participants et participantes au programme binational.

Préalablement à leur inscription à l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants et étudiantes devront s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Outre les droits d'inscription, les étudiants et étudiantes doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens).

Concernant les modalités administratives et les inscriptions, se reporter à l'annexe 5 (ci-dessous).

Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignements concernées par le double diplôme Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication.

6.2 : Mémoire

L'élaboration de et la soutenance du mémoire de fin de licence (Bachelorarbeit) ont lieu pour tous les étudiants durant le semestre 6 à la Bauhaus-Universität Weimar.

Les détails de la procédure dépendent du règlement de la Bauhaus-Universität Weimar pour la licence Medienkultur à laquelle le cursus binational EMK est rattaché. En plus de ces règlements, il est prévu que l'encadrement du mémoire de fin de licence (Bachelorarbeit) et sa soutenance soient assurés par un ou une enseignante de la Bauhaus-Universität Weimar et un ou une enseignante de l'Université Lumière Lyon 2.

Le mémoire de fin d'études est rédigé en français ou en allemand. Un résumé du mémoire d'une vingtaine de pages comprenant les principaux résultats de ce travail doit être fourni dans l'autre langue. La présentation de soutenance se fait alors dans la langue du résumé et est suivie d'une discussion avec les deux encadrants dans les deux langues.

6.3 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 180 crédits ECTS au cours des trois années de licence du cursus Europäische Medienkultur (EMK), B.A. / Licence d'Information-Communication. Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'Institution partenaire seront reconnus dans l'Université d'origine aux fins d'obtenir les diplômes définis à l'article 1.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillés en annexe 4.

Article 7 – Engagement des universités

La mise en œuvre du programme est soutenue par l'Université Franco-Allemande aussi bien sous la forme d'une aide à la mobilité pour les étudiants pendant leur temps d'études à l'Université partenaire que la mise à disposition de moyens financiers pour l'organisation de différents cours universitaires tout comme pour l'administration du programme. Les Universités partenaires se chargent de faire la demande de prolongation du cursus en temps convenu.

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiants et des étudiantes ainsi que les enseignants et enseignantes pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 – Litiges et Force Majeure

La présente convention est soumise aux lois et règlements français et allemands. En cas de différend sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et de ses avenants, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Le cas échéant, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel, même temporaire, à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente convention, qui serait causé par un cas de force majeure.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente convention du fait de la survenance d'évènements à caractère insurmontable et imprévisible, résultant d'un fait extérieur aux parties (à titre d'exemple un événement ou une série d'évènements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique). Dans cette hypothèse, la partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres parties la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la convention.

Article 9 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans. Il commence au début de l'année universitaire 26/27 et se termine à la fin de l'année universitaire 30/31.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux Universités.

Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des Universités, au moins trois mois avant son expiration. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiants et étudiantes inscrits et qui auraient été sélectionnés dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et de finir leur programme.

Article 10 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en allemand. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Weimar, le _____

Pour la Bauhaus-Universität Weimar
Le président,

Prof. Peter Benz

Prof. Dr. Jan Oliver Ringert
Doyen, Faculté des médias

Dr. Katja Hettich
Responsable de programme EMK

Signé à Lyon, le _____

Pour l'Université Lumière Lyon 2
La présidente,

Prof. Isabelle von Buelzingsloewen

**Annexe 1 : Maquettes du cursus Europäische Medienkultur
(EMK) / Licence d'Information-Communication**

1 – Description de la maquette pour les étudiants de l' Université Lumière Lyon 2

Semestre 1 à Lyon	Semestre 2 à Lyon	Semester 3 in Weimar	Semester 4 in Weimar	Semestre 5 à Lyon	Semester 6 in Weimar
L1 information-communication, parcours arts du spectacle	L1 information-communication, parcours arts du spectacle	Europäische Medienkultur (Semester 1, gemeinsam mit dt. EMK-Studierenden im 1. Sem.)	Europäische Medienkultur (Semester 2, gemeinsam mit dt. EMK-Studierenden im 2. Sem.)	L3 parcours au choix: Médiation scientifique, culturelle et numérique <i>ou</i> Information-communication - médias, journalisme et numérique <i>ou</i> Organisations, institutions et numérique	Europäische Medienkultur (gem. mit dt. EMK-Studierenden im 6. Sem.)
UE Introduction aux Sciences de l'information et de la communication <i>(Histoire des médias écrits, Lecture critique de l'actualité)</i> 6 ECTS	UE Communication et interactions sociales <i>(Textes fondamentaux, Méthodologie: observation)</i> 6 ECTS	Einführungsmodule Medien- und Kulturtheorie 12 ECTS	Einführungsmodule Mediengeschichte 12 ECTS	UE Discours et Société <i>(Format et écriture numérique, Analyse du discours)</i> 6 ECTS	Bachelor-Modul: <i>Anfertigung der BA-Arbeit + Kolloquium</i> 18 ECTS <i>BA-Verteidigung</i> 6 ECTS
UE Champs de l'information et de la communication <i>(Objets de l'information et de la communication, Pratiques professionnelles d'écriture)</i> 6 ECTS	UE Approches discursives de la communication <i>(Texte et communication, Méthodologie : analyse de corpus, Rhétorique et expression orale)</i> 6 ECTS	Einführungsmodule Medienökonomie 12 ECTS	Werkmodule kreative, künstlerische oder technische Praxis <i>(aus den Bereichen Medienkultur, Medieninformatik, Kunst und Gestaltung)</i> 6 ECTS	UE Initiation à la recherche des Sciences de l'Information et de la Communication <i>(Perspectives Contemporaines, Mémoire)</i> 6 ECTS	Studienmodule nach Wahl <i>(Angebot eines spezifischen Studienmoduls EMK 3 inkl. Exkursion)</i> 6 ECTS
UE Histoire et esthétique des images <i>(Histoire des images, Analyse d'images)</i> 6 ECTS	UE Histoire des médias contemporains <i>(Histoire des médias audiovisuels, Identifier les sources, Actualité des médias et du numérique)</i> 6 ECTS	Studienmodule Europäische Medienkultur 1 6 ECTS	Studienmodule nach Wahl <i>(aus einem der Bereiche: Medienwissenschaft, Kulturwissenschaft, Medienökonomie)</i> 6 ECTS	UE Projet de communication <i>ou</i> Projet éditorial <i>ou</i> Projet culturel 6 ECTS	
UE Introduction au spectacle vivant <i>(Spectacle vivant : formes et contextes, Arts du spectacle et société)</i> 6 ECTS	UE Complémentaire libre <i>(LV2, Enseignement d'ouverture, Sport)</i> 6 ECTS	Sprachmodule Europäische Medienkultur 2 <i>(Vertiefung der jeweiligen Fremdsprache)</i> 3 ECTS	Sprachmodule Europäische Medienkultur 2 <i>(Vertiefung der jeweiligen Fremdsprache)</i> 3 ECTS	UE Complémentaire libre : <i>Culture européenne des médias + 2 enseignements au choix</i> 6 ECTS	
UE Langues : <i>LV1 au choix</i> 3 ECTS <i>Module Minerve (en allemand): Sprache, Geschichte, Gesellschaft</i> 3 ECTS	UE Langues: <i>LV1 au choix</i> 3 ECTS <i>US PIM Allemand</i> 3 ECTS			UE Langues : <i>LV1 au choix</i> 3 ECTS <i>UE Préprofessionnalisation</i> 3 ECTS	

2 – Description de la maquette pour les étudiants de la Bauhaus-Universität Weimar

Semester 1 in Weimar	Semester 2 in Weimar	Semester 3 in Lyon	Semester 4 in Lyon	Semester 5 in Lyon	Semester 6 in Weimar
Europäische Medienkultur	Europäische Medienkultur	Studienjahr L2 information-communication	Studienjahr L2 information-communication	Studienjahr L3 mit Spezialisierung zur Wahl: (1) Kultur- und Wissenschaftsvermittlung und Digitalität, (2) Kommunikationswissenschaft: Medien, Journalismus, Digitalität (3) Kommunikation in Organisationen und Institutionen. Digitalität	Europäische Medienkultur
Einführungsmodul Medien- und Kulturtheorie 12 ECTS	Einführungsmodul Mediengeschichte 12 ECTS	UE Fondamentale 1: Signe et médiation <i>Méthodologie: analyses sémiologiques et Stratégies de communication visuelle</i> 6 ECTS	UE Socio-économie de la communication, Engagement et communication, <i>Méthodologie: entretien</i> 6 ECTS	UE Discours et Société, Format et écriture numérique, Analyse du discours 6 ECTS	Bachelor-Modul: <i>Anfertigung der BA-Arbeit + Kolloquium</i> 18 ECTS <i>BA-Verteidigung</i> 6 ECTS
Einführungsmodul Medienökonomie 12 ECTS	Werkmodul kreative, künstlerische oder technische Praxis <i>(aus den Bereichen Medienkultur, Medien-informatik, Kunst und Gestaltung)</i> 6 ECTS	UE Fondamentale 2: Publics et réception, Lecture d'enquête <i>Méthodologie : questionnaire</i> 6 ECTS	UE Numérique et société, gestion des réseaux sociaux numériques 6 ECTS	UE Initiation à la recherche des Sciences de l'Information et de la Communication 6 ECTS	Studienmodul nach Wahl <i>(Angebot eines spezifischen Studienmoduls EMK 3 inkl. Exkursion)</i> 6 ECTS
Studienmodul Europäische Medienkultur 1 6 ECTS	Studienmodul nach Wahl <i>(aus einem der Bereiche: Medien- wissenschaft, Kulturwissenschaft, Medienökonomie)</i> 6 ECTS	UE Fondamentale 3: Communication et espace public, Communication des organisations, Veille et recherche d'informations en ligne 6 ECTS	UE Champs Professionnels <i>2 enseignements au choix sur la thématique Médiation scientifique et culturelle ou Médias et journalisme ou Organisations des institutions</i> 6 ECTS	UE Projet de communication <i>ou</i> Projet éditorial <i>ou</i> Projet culturel 6 ECTS	
Sprachmodul Europäische Medienkultur 2 <i>(Vertiefung der jeweiligen Fremdsprache)</i> 3 ECTS	Sprachmodul Europäische Medienkultur 2 <i>(Vertiefung der jeweiligen Fremdsprache)</i> 3 ECTS	UE Complémentaire libre: <i>Perspectives franco-allemandes sur la communication + 2 enseignements au choix (langues vivantes, Sports...)</i> 6 ECTS	UE Complémentaire libre : <i>Perspectives interculturelles sur la communication + 1 enseignement au choix (Langues vivantes, sports, entreprenariat...)</i> 6 ECTS	UE Complémentaire libre : <i>Culture européenne des médias + 2 enseignements au choix</i> 6 ECTS	
		UE Langues <i>Langue Vivante 1</i> 3 ECTS UE Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) 3 ECTS	UE Langues <i>Langue Vivante 1</i> 3 ECTS UE Pré-professionnalisation <i>(Rencontres professionnelles, Acteurs de l'information-communication)</i> 3 ECTS	UE Langues <i>Langue Vivante 1</i> 3 ECTS UE Pré-professionnalisation 3 ECTS	

Annexe 2. Contacts référents.

Contacts pédagogiques :

- à l'Université Lumière Lyon 2 :

Responsable de programme :

Stéphanie Kunert, Maîtresse de conférences à l'Institut de la Communication (ICOM)

5, avenue Pierre Mendès-France

F 69676 Bron cedex

E-Mmail : Stephanie.Kunert@univ-lyon2.fr

- à la Bauhaus-Universität Weimar :

Responsable de programme :

Dr. Katja Hettich

Europäische Medienkultur

Bauhaus-Universität Weimar

Bauhausstr. 11

99423 Weimar

Tel: 00 49 36 43 58 37 94

E-Mail: katja.hettich@uni-weimar.de

Contacts administratifs :

- à l'Université Lumière Lyon 2 :

Gestionnaire des étudiants en mobilité spécifique

Courriel : dpi@univ-lyon2.fr

Téléphone : +33 4 78 69 77 84

Direction des Relations Internationales

Gestionnaire des conventions

Courriel : european.agreements@univ-lyon2.fr

Téléphone : +33 4 78 69 72 22

Direction des Relations Internationales

- à la Bauhaus-Universität Weimar :

Annette Reese

International counsellor

Fakultät Medien

Bauhaus-Universität Weimar

Bauhausstrasse 11

99423 Weimar

+49 3643 583888

annette.reese@uni-weimar.de

Annexe 3. Critères de sélection des étudiant.es

I. Conditions de participation

Les conditions pour être admis dans le cursus commun sont :

1. Avoir obtenu le diplôme du Baccalauréat ou un équivalent (Abitur, Abibac...)
2. De bonnes connaissances des deux langues d'enseignement : français et allemand.
3. Autorisation d'inscription administrative dans le cursus de Medienkultur (Bachelor) à Weimar ou une inscription en première année à l'Université Lumière Lyon 2, après sélection de la candidature Parcoursup avec le parcours international MINERVE Allemand.
4. Entretien de confirmation réussi, au cours duquel sont testées, à la fin de la L1, les compétences linguistiques et l'intérêt pour les questions relevant des médias.

II. Procédure de candidature

Les procédures de sélection pour le cursus binational Europäische Medienkultur, B.A. / Licence d'Information-Communication ont lieu à la fin de l'année universitaire précédant l'entrée dans le cursus EMK.

Les dossiers de candidature pour le programme de licence/BA commun sont à fournir en fonction des conditions d'admission des universités partenaires.

Annexe 4. Règlements et modalité d'examens dans les universités.

Les règlements de scolarité en vigueur dans chaque université sont respectés.

4.1 - Composition du jury

Concernant la soutenance du mémoire, le jury sera composé au moins d'un ou enseignante de l'Université d'origine ainsi que d'un ou une enseignante de l'université partenaire. En général, ce sont les encadrants des mémoires de fin de licence de l'étudiants.

4.2 - Grille d'équivalence des notes

Pour la transcription des notes, les responsables pédagogiques du cursus EMK utilisent le tableau d'équivalence ci-dessous :

Correspondance Système de notation

Note Weimar	Note Lyon 2	ECTS Grades		Note Weimar	Note Lyon 2	ECTS Grades
1	17 ou plus	A		3	12	C
1.1	16.5			3.1	11.8	
1.2	16			3.2	11.7	
1.3	15.5	A -		3.3	11.5	C-
1.4	15.25			3.5	11	D+
1.5	15			3.6	10.75	
1.6	14.75	B+		3.7	10.5	D
1.7	14.5			3.8	10.4	
1.8	14.4			3.9	10.2	
1.9	14.2			4	10	
2	14	B		4.1	9.5	F
2.1	13.8			4.2	9	
2.2	13.7			4.3	8.5	
2.3	13.5	B-		4.4	8	
2.4	13.25			4.5	7.5	
2.5	13			4.6	7	
2.6	12.75			4.7	6.5	
2.7	12.5	C+		4.8	6	
2.8	12.4			4.9	5.5	
2.9	12.2			5	5	

Annexe 5. Modalités administratives/ Inscriptions.

5.1 Dates et délais

Chaque université doit connaître et respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'Université d'accueil avant le semestre de mobilité.

5.2 Inscriptions administratives

Le ou la responsable de programme et le service des Relations Internationales de chaque Université se chargent de contacter les étudiant.es afin de les informer aux mieux des procédures à suivre.